



**AUDISOL**

*Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire*

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires  
aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

***Union Fédérale CFDT des Cheminots et des activités  
complémentaires (UFCAC-CFDT)  
Union de syndicats selon le Livre IV du Code du travail  
5, Rue Pleyel  
93200 SAINT-DENIS***

## UFCAC-CFDT

**5, Rue Pleyel – 93200 Saint-Denis**  
Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil National,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union fédérale UFCAC CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union fédérale à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels 2020 :

- Le paragraphe 1.2 et 1.3 sur les « Faits marquants de l'exercice » qui mentionnent les impacts de la crise sanitaire;
- Le paragraphe 2.3 sur les « Règles et méthodes comptables » qui indique que le nouveau règlement comptable associatif s'applique à partir de cet exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Conseil National**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Union Fédérale relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union Fédérale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union Fédérale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau National.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Union Fédérale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

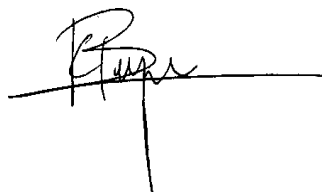
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Union Fédérale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 juin 2021

Commissaire aux comptes,

**AudiSol**

**Karim BANGOURA**



# *Audit & Analyse*

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes*

---

*Réf. : 13617/OR*

*Paris, le 18 mai 2021*

## ***UFCAC CFDT***

*5 rue Pleyel*

*93200 SAINT DENIS*

---

## ***ETATS FINANCIERS***

***AU 31 DECEMBRE 2020***

*SAS au capital de 80 370 Euros – Siret : 328 526 496 00034*

*Numéro identification intracommunautaire : FR 39 32 85 264 96*

*13, rue Rougemont - 75009 Paris – Tél : 01 48 01 02 63 - E-mail : [info@audit-et-analyse.com](mailto:info@audit-et-analyse.com)*

*Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

***UFCAC CFDT***

***ETAT DE SYNTHESE***

***AU 31 DECEMBRE 2020***

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020**

<b>BILAN ACTIF</b>		Brut au 31/12/2020	Amort. & Provision	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et aptes versés sur commande		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, mat. et out. industriels		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		60 126,38	48 644,32	11 482,06	14 797,80
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
Titres immobilisés de la dotation		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés		35 015,24	0,00	35 015,24	35 015,24
Prêts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		3 054,30	0,00	3 054,30	3 054,30
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>98 195,92</b>	<b>48 644,32</b>	<b>49 551,60</b>	<b>52 867,34</b>
<b>Stocks</b>					
Matières premières et autres appro.		1 664,00	0,00	1 664,00	5 560,00
Marchandises		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Créances :</b>					
Fournisseurs, avoirs à recevoir		47 941,64	0,00	47 941,64	25 158,79
Créances usagers et comptes rattachés		81 276,11	0,00	81 276,11	90 338,49
Autres		68 136,24	0,00	68 136,24	57 668,00
Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités		637 943,25	0,00	637 943,25	486 252,22
Charges constatées d'avance		1 097,71	0,00	1 097,71	1 199,71
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>838 058,95</b>	<b>0,00</b>	<b>838 058,95</b>	<b>666 177,21</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts				0,00	
Écart de conversion actif				0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>936 254,87</b>	<b>48 644,32</b>	<b>887 610,55</b>	<b>719 044,55</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
<b>BILAN PASSIF</b>					
<b>Fonds propres</b>					
Fonds syndicaux sans droit de reprise				640 546,04	532 854,77
Écarts de réévaluation				55 186,81	55 186,81
Réserves				171 450,39	107 691,27
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
<b>Autres fonds syndicaux</b>					
Fonds syndicaux avec droit de reprise :				0,00	0,00
- Apports				0,00	0,00
- Legs et donations				0,00	0,00
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				0,00	0,00
Provisions réglementées				0,00	0,00
<b>FONDS SYNDICAUX</b>				<b>867 183,24</b>	<b>695 732,85</b>
Provisions pour risques				0,00	0,00
Provisions pour charges				0,00	0,00
Fonds dédiés :					
- Sur subventions de fonctionnement					
- Sur autres ressources					
<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers				0,00	0,00
Avances et acomptes reçus				0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				13 788,98	22 411,33
Dettes fiscales et sociales				1 658,33	900,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0,00	0,00
Autres dettes				4 980,00	0,00
Produits constatés d'avance				0,00	0,00
<b>DETTES</b>				<b>20 427,31</b>	<b>23 311,70</b>
Écart de conversion passif					
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>887 610,55</b>	<b>719 044,55</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>					

## UFCAC CFDT

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2020

	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
	12 mois	12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	68 684,03	68 298,28
Prestations	72 776,76	91 125,90
Subventions d'exploitation		226 771,94
Contribution financière	235 944,11	
Autres activités annexes	26 822,78	19 618,66
Autres produits	0,37	39 160,70
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	63 300,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>467 528,05</b>	<b>444 975,48</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats	49 848,75	57 600,06
Autres achats et charges externes	172 853,96	248 542,42
Impôts, taxes et versements assimilés	556,00	549,00
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8 525,70	8 614,69
Dotations aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00
Autres charges	64 020,37	23 893,45
Aides financières	6 827,24	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>302 632,02</b>	<b>339 199,62</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>164 896,03</b>	<b>105 775,86</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
<b>Produits financiers :</b>		
Produits financiers de participation	0,00	0,00
Produits autres valeurs mobilières	881,73	1 935,41
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Différence positive de change	0,00	0,00
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>TOTAL V</b>	<b>881,73</b>	<b>1 935,41</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>TOTAL VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>881,73</b>	<b>1 935,41</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>165 777,76</b>	<b>107 711,27</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	5 672,63	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
<b>TOTAL VII</b>	<b>5 672,63</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	0,00	20,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>5 672,63</b>	<b>-20,00</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>474 082,41</b>	<b>446 910,89</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>302 632,02</b>	<b>339 219,62</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>171 450,39</b>	<b>107 691,27</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>171 450,39</b>	<b>107 691,27</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits Bénévolat	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Dons en nature	0,00	0,00
<b>Total produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Charges Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
<b>Total charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT COURANT</b>	<b>171 450,39</b>	<b>107 691,27</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## UFCAC CFDT

### Annexe aux états financiers

#### de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'UFCAC se caractérise pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020 par les données suivantes :

Total du bilan	887 611 €
Produits d'exploitation	467 528 €
Résultat	171 450 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers.

### 1. Activités et Faits majeurs de l'exercice

#### 1.1. Activité

L'union fédérale a pour objet :

- L'étude, La Défense des intérêts économiques, sociaux et professionnels communs à ses syndicats et à leurs adhérents.
- De favoriser et d'organiser le développement de la CFDT, par les moyens les plus appropriés

#### 1.2. Faits majeurs de l'exercice

Suite à la pandémie de la COVID 19, l'UFCAC a dû adapter son organisation, notamment :

- Déplacements limités et mise en place de réunion en visio.
- Mise en place du télétravail
- Annulation de tout projet en termes d'action syndicale, pas de rassemblement

#### 1.3. Contexte d'arrêté des comptes

Nous rappelons que les comptes de l'exercice ont été arrêtés dans le contexte évolutif de la crise sanitaire et économique liée au virus du covid-19. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier toute l'incidence de cette crise sur l'activité 2021. Les comptes au 31 décembre 2020 ont été arrêtés en hypothèse de continuité d'exploitation.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat
- ✓ l'annexe

### **2.2. Principes comptables retenus**

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

L'UFCAC retient les principes comptables généraux des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et CRC 2009-10.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ le principe de prudence
- ✓ la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.3. Changement de méthode**

La première application en 2020 du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers.

Sont principalement concernés les postes suivants du compte de résultat :

- Reclassement des « subventions d'exploitation » en « contributions financières »
- Reclassement en « aides financières » des aides aux syndicats figurant en « autres charges » en 2019.

Par ailleurs l'application du règlement 2018-06 ne peut avoir pour effet de modifier les comptes des exercices antérieurs. Les états financiers présentés font ainsi figurer les nouvelles rubriques du règlement ANC n° 2018-06 et les anciennes rubriques issues du règlement CRC n° 99-01.

### **2.4. Comptabilisation des produits et des charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

#### **2.4.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations**

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabiliser sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

#### **2.4.2. Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2015, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

#### **2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

✓ Installations générales	5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique :	2 à 3 ans
✓ Mobilier :	8 ans

#### **2.6. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par l'« UFCAC » dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.7. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

#### **2.8. Valeur mobilière de placements**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

## **2.9. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

## **2.10. Réserves**

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

## **2.11. Provisions pour risques et charges**

Néant.

## **2.12. Emprunts et dettes financières divers**

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

## **2.13. Dettes fournisseurs et charges à payer**

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

## **2.14. Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

## **2.15. Autres dettes**

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

## **2.16. Produits constatés d'avance**

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

### 3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### 3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations/ Acquisitions	Reclassements	Cessions/ Sorties	Valeurs brutes à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>54 917</b>	<b>5 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 126</b>
Installation générale	9 265	0	0	0	9 265
Matériel informatique	40 541	5 209	0	0	45 750
Matériel et mobilier de bureau	5 111	0	0	0	5 111
Avances et acptes versés sur commande	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>38 069</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 069</b>
Titres immobilisés	35 015	0	0	0	35 015
Dépôts et cautionnements versés	3 054	0	0	0	3 054
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>92 986</b>	<b>5 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 195</b>

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 118</b>	<b>8 525</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 643</b>
Installation générale	4 257	1 633	0	0	5 890
Matériel informatique	32 902	6 374	0	0	39 276
Matériel et mobilier de bureau	2 959	518	0	0	3 477
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 118</b>	<b>8 525</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 643</b>

#### 3.2. Stocks

Absence de stock au 31 décembre 2020.

#### 3.3. État des créances

##### 3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

##### 3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations.

##### 3.3.3. Valeurs mobilières de placement

Néant

#### 3.4. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

### 3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation imputables à l'exercice suivant pour un montant de 1 097 €.

### 3.6. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve générale	359 368	57 691		417 059
Réserves élections	108 603	25 000		133 603
Réserves AG	29 885			29 885
Réserve plan de développement	0	25 000		25 000
Réserve affectée événements pluriannuels	35 000			35 000
Report à nouveau	55 186			55 186
Résultat 2019	107 691		107 691	0
Résultat 2020	0	171 450		171 450
<b>Situation nette</b>	<b>695 733</b>	<b>279 141</b>	<b>107 691</b>	<b>867 183</b>

### 3.7. Provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations est présenté dans le tableau ci-dessous :

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Créances clients	7 500		7 500	0
Structures affiliées	55 800		55 800	0
<b>TOTAL</b>	<b>63 300</b>	<b>0</b>	<b>63 300</b>	<b>0</b>

### 3.8. Emprunts et dettes financières divers

Néant

### 3.9. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

### 3.10. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance à moins d'un an.

### 3.11. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

### 3.12. Produits constatés d'avance

Néant

### 3.13. Ressources annuelles

L'UFCAC a perçu 405 110€ de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	68 684 €	68 298 €
Reversements de cotisations		
Subventions reçues		226 772 €
Contributions financières	235 944 €	
Autres produits d'exploitation perçus	99 600 €	149 905 €
Produits financiers perçus	882 €	1 935 €
Total des ressources	405 110 €	446 910 €

### 3.14. Contributions en nature

L'UFCAC se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de l'UFCAC, renouvelable.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 16 équivalents temps plein (ETP) en 2020.

## 4. Autres informations

### 4.1. Militantisme

L'UFCAC ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

### 4.2. Effectif à la clôture

Néant

### 4.3. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant

### 4.4. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant

### 4.5. Engagements de retraite

Néant

### 4.6. Compte épargne temps

Néant

### 4.7. Engagements de crédit-bail

Néant

### 4.8. Liste des structures intégrées

Néant